

# REMBOURSEMENTS DE FRAIS / PROFESSEURS

	DEPLACEMENTS DIVERS	FORMATION
DEPLACEMENTS	Remboursement au kilomètre Tarif : 0,38 €	Stage à La Roche sur Yon : Pas de remboursement de déplacements
		Stage hors La Roche sur Yon: Remboursement du billet SNCF 2 <sup>e</sup> classe. Si la ville n'est pas desservit par la SNCF, le tarif kilomètre sera pris en compte.
REPAS	Remboursement dans la limite de 15 € par repas	Remboursement de la différence entre le prix payé et le prix du repas au Roc, dans la limite de 17 € par repas (aucun remboursement Formiris)
HEBERGEMENT	Remboursement dans la limite de 55 € (nuit + petit-déjeuner)	Remboursement dans la limite de 25 € (nuit + petit-déjeuner) par jour de stage (=remboursement Formiris)
A vous vemboureement de freie ne core effectué cons les justificatifs commercieure		

Aucun remboursement de frais ne sera effectué sans les justificatifs commerciaux (factures, tickets de péage, SNCF...)

Pour toute demande de remboursement de frais, une fiche de frais est à prendre auprès du Responsable de cycle ou salle des professeurs.

### Pour vos visites de stage, plusieurs cas de figures peuvent se présenter :

# ⇒ Visite au départ de l'établissement

Si vous êtes dans l'établissement le jour de la visite de stage, pour vos cours ou une réunion, comptez vos kilomètres à partir de La Roche sur Yon.

#### ⇒ Visite effectuée sur votre trajet domicile/travail

Comptez les kilomètres supplémentaires occasionnés dans le cas où vous avez effectivement dû vous rendre au lycée

## ⇒Visite à partir du domicile

Si vous ne vous êtes pas déplacé au lycée le jour de la visite, comptez vos kilomètres à partir du domicile

# Déplacements au-delà de 300 kms

Pour une visite de stage supérieure à 300 kms, vous aurez recours au train ou à un véhicule de location après concertation avec le responsable des visites de stages.

Merci de veiller à optimiser ces visites pour en limiter le coût économique et écologique.